

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHON

5. Versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la 58^{ème} édition du tour du Limousin.

La 58^{ème} édition du Tour du Limousin se déroulera du mardi 19 au vendredi 22 août 2025 avec les étapes suivantes :

- mardi 19 août : 1^{ère} étape de Panazol à la Courtine,
- mercredi 20 août : 2^{ème} étape de Thiviers à Grezes/Les Coteaux Périgourdins,
- jeudi 21 août : 3^{ème} étape de Saint Jal à Masseret,
- vendredi 22 août : 4^{ème} étape de Saint Hilaire Bonneval à Limoges.

Le vendredi 22 août le tour du Limousin traversera la commune de Boisseuil qui a été retenue pour l'organisation d'un « Sprint » qui est un point stratégique de l'étape. C'est à ce titre et pour l'organisation de cette animation que l'association du tour du Limousin sollicite la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à verser une subvention de 500 € à l'association du Tour du Limousin et à signer tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

